COMMUNE DE PINO

AVIS DE CRÉATION

DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 30 août 2021

Suivant acte reçu par Maître Julie-Anne PAOLETTI, notaire à ROGLIANO (Haute-Corse) Pian delle Borre Macinaggio.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

- Identité du (ou des) Requérant(s) :

Mademoiselle Andrée Marie **RUGANI**, retraitée, demeurant à LURI (20228) les jardins de Sénèques.

Née à BASTIA (20200), le 9 décembre 1950. Célibataire.

Mademoiselle Jeannine **RUGANI**, agent de maîtrise, demeurant à BASTIA (20200) FIOR DI TOGA BT A1.

Née à VILLE-DI-PIETRABUGNO (20200), le 4 juillet 1960. Célibataire.

Madame Marie Josée **RUGANI**, techinicienne de laboratoire, épouse de Monsieur Gérard **TAVELLA**, demeurant à TOULOUSE (31100) 352 chemin du TUCAUT.

Née à PINO (20228), le 21 mai 1955.

Madame Nicole **RUGANI**, retraitée, épouse de Monsieur Lucien **ANGELERI**, demeurant à BASTIA (20600) route BAT 4 - LES ARALAIS ROUTE ROYALE. Née à PINO (20228), le 5 décembre 1956.

Monsieur Jacques Louis **RUGANI**, sans profession, demeurant à PINO (20228) lieu-dit LAVONESE.

Né à PINO (20228), le 4 janvier 1959.

Célibataire.

Sont propriétaires des biens ci-après désignés :

Désignation

Dans un ensemble immobilier situé à PINO (HAUTE-CORSE) 20228 Lieu-dit LAVONESE.

composé d'un sous-sol à usage de caves, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage formant le rez-de-chaussée côté route nationale et combles au-dessus.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
Α	948	LAVONESE	00 ha 00 a 00 ca

Un extrait de plan cadastral est annexé.

Le(s) lot(s) de copropriété suivant(s) : Lot numéro six (6)

Un appartement composé d'un séjour, une cuisine, trois chambres, une salle de bain , un W.C indépendant et une cave au-dessous dudit appartement.

Et les quotes-parts indéterminées des parties communes générales de l'immeuble.

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Plans des lots

Une copie des plans des lots est annexée.

Les parties déclarent que les plans correspondent à la situation ainsi qu'à la désignation actuelle des lots.

Etat descriptif de division - Règlement de copropriété

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division établi aux termes d'un acte reçu par Maître Antoine POGGI notaire à BASTIA le 3 janvier 1985, publié au service de la publicité foncière de BASTIA le 18 avril 1985, volume 4021, numéro 5.

L'état descriptif de division a été modifié :

- aux termes d'un acte reçu par Maître Julie-Anne PAOLETTI notaire à ROGLIANO le 30 juillet 2021, en cours de publication au service de la publicité foncière de BASTIA

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : julie-anne.paoletti@notaires.fr (où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)